

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 14 avril 2011**

L'an deux mil onze, le quatorze avril, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,  
En suite de convocation en date du 07 avril 2011  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20

**Présents:** Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Sophie MOREAU-VAN BOXSOM, Daniel MENUE, Brigitte LAMANDIN DECARME, Pierre DUMORTIER Adjoint, Catherine MORTREUX, Geneviève DION, Manuella DELESALLE, Benoit CABY, Robert James TOSH, Hélène FOURDRIGNIER, Jean-Yves CHUFFART, Franck GILLE, Rosine FARINE, Jean-Marc LAURENT, Daniel HERBAIN, Michèle THIEBAUX, Olivier DELAERE.

**Absents ayant donné procuration:**

Marc PAPIS donne procuration à James TOSH,  
Marie-Françoise TAHON donne procuration à Joëlle DUPRIEZ,  
Françoise DANES donne procuration à Rosine FARINE,  
Mélanie MARTIN donne procuration à Daniel MENUE,  
Christian LEMAIRE donne procuration à Luc MONNET,  
Pierre DEHOVE donne procuration à Pierre DUMORTIER,  
Daniel CHRETIEN donne procuration à JY CHUFFART,  
Fabrice BALENT donne procuration à Daniel HERBAIN

**Absents:** Isabelle DE BLAS

**Secrétaire:** Hélène FOURDRIGNIER

**ORDRE DU JOUR**

---

**Points d'actualité :**

Félicitations du groupe « Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET » à Monsieur le Maire pour sa réélection aux fonctions de Conseiller Général.

Pose de la première pierre du projet de quatorze logements sociaux qui seront créés sur le site de l'ancienne école Jeanne Godart.

Félicitations à Marc PAPIS et à son épouse pour la naissance de leur fille « Pauline ».

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011**

---

Remarques émises par Monsieur DELAERE (page 3) et Monsieur BAILLEUX (pages 3 et 5).

**Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 mars 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		1
Initiatives citoyennes	4		1

Délibération adoptée.

## 2- Approbation du compte administratif

Monsieur l'Adjoint aux Finances, Pierre BAILLEUX expose le compte administratif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2010
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications de la balance établies par le comptable du Trésor relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles de la journée complémentaire, sur la comptabilité des valeurs inactives, constate la coïncidence des compte administratif et compte de gestion 2010.

Monsieur BAILLEUX, Adjoint aux Finances, expose le résultat de l'exercice 2010 :

### Fonctionnement

Total des dépenses	4 047 596.11 €
Total des recettes	4 541 772.92 €
Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002)	533 455.01 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2010	1 027 631.82 €

### Investissement

Total des dépenses	1 399 600.27 €
Total des recettes	1 479 067.27 €
Solde d'exécution (excédent) 2010	79 467.00€
Reporté N -1 (001)	- 287 344,03 €
Résultat de clôture d'investissement constaté au compte administratif	- 207 877.03 €

Restes à réaliser de l'exercice 2010:

Restes à réaliser en dépenses :	339 168.50 €
Restes à réaliser en recettes :	Néant

Besoin de financement de la section d'investissement 547 045.53 €

Résultat à affecter 819 754.79 €

Ceci exposé le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2010 comme suit :

### Affectation du résultat à reprendre au Budget Primitif 2011

002 (crédit)	Résultat de fonctionnement reporté	480 586.29 €
001(débit)	Déficit d'investissement reporté	- 207 877.03 €
1068 (crédit)	Excédent de fonctionnement capitalisé	547 045.53 €

**Monsieur le Maire, ordonnateur, ne vote pas cette délibération.**

**Monsieur le Maire soumet le compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée

**Monsieur le Maire soumet la détermination et l'affectation du résultat à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

### 3- Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Luc MONNET délibérant sur le compte de gestion 2010 dressé par Monsieur Laurent Savary, percepteur, après s'être fait présenté le compte administratif 2010,

- lui donne acte de la présentation faite au compte de gestion 2010.
- constate que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de classer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, sur la comptabilité des valeurs inactives, constate la coïncidence des comptes administratif et de gestion 2010 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**Monsieur le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

### 4-Budget primitif 2011

Monsieur Pierre BAILLEUX, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2011 qui s'équilibre, compte tenu de la reprise des résultats 2010 à :

=> pour la section de fonctionnement : **5 096 350.72 €**  
=> pour la section d'investissement : **4 782 828.81 €**

Il s'agit également d'approuver les quatre autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'année 2011 comme suit :

#### ***Rue du Paradis – les crédits de paiement 2011 sont intégrés à l'opération 9171 - VRD***

Le montant total des travaux prévus sur 2011 s'élève à **687 485,20** Euros. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2011 et 2012. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les **687 485,20** Euros concernés.

de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :  
montant global de l'AP : **687 485.20 €**; CP 2011 : **528 862,33 €**; CP 2012 : **158 622,87 €**

que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

#### ***Salle de sport - les crédits de paiement 2011 sont intégrés à l'opération 9163 – COMPLEXE SPORTIF***

Le montant total des travaux prévus sur 2011 s'élève à **1 999 223.30 €**. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2011 et 2012. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les **1 999 223.30 €** concernés.

de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :  
montant global de l'AP : **1 999 223.30 €**; CP 2011 : **1 541 376.77 €**; CP 2012 : **457 846.53 €**

que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

#### ***Parc Château Baratte - les crédits de paiement 2011 sont intégrés à l'opération 9182 - CHATEAU BARATTE***

Le montant total des travaux prévus sur 2011 s'élève à **747 104.92 €**. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2011 et 2012. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les **747 104.92 €** concernés.

de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :  
montant global de l'AP : **747 104.92 €** ; CP 2011 : **640 689.92 €** ; CP 2012 : **106 415.00 €**

que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**Pôle d'échange - - les crédits de paiement 2011 sont intégrés à l'opération 9198 - POLE D'ECHANGE**

Le montant total des travaux prévus sur 2011 s'élève à **155 129.35 €**. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2011 et 2012. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les **155 129.35 €** concernés.

de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :  
montant global de l'AP : **155 129.35 €** ; CP 2011 : **115 000.00 €** ; CP 2012 : **40 129.35 €**

que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**Monsieur le Maire soumet le budget primitif 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

**5- Fixation du taux d'imposition des trois taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Professionnelle n'est plus votée au niveau communal mais intercommunal.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les taux des Taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2011:

- Taxe d'Habitation: 22.37%
- Taxe sur le foncier bâti: 18.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 57.94 %

**Monsieur le Maire soumet la fixation du taux des trois taxes locales à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

**6- Subventions aux associations 2011**

Monsieur Pierre Bailleux, adjoint au maire en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :

Les associations locales sont un élément moteur de la vie de la commune, de sa vitalité sportive, de son développement culturel, de sa vie sociale... Aussi, le conseil municipal entend-il soutenir activement la vie associative et contribuer, en particulier par le versement de subventions, à son bon fonctionnement et à ses projets.

Pour l'année 2011, le montant total des aides financières, inscrit au budget primitif (article 6574) de la commune voté le 14 avril 2011, est compris dans l'enveloppe de 90 000 euros. Ces aides sont attribuées selon

la répartition précisée dans la présente délibération. Il est rappelé que les dossiers de demande de subvention des associations sont consultables en mairie.

Est par ailleurs prévue au même budget primitif (article 6573.62) une subvention de 92 000 euros à verser au Centre Communal d'Action Sociale de Templeuve.

Vu l'avis de la commission des finances du 06 avril 2011,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations:

ASSOCIATION	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle
Amicale des Sapeurs Pompiers	2500 euros	
Amicale du Personnel Communal	5700 euros	
Coup de Pouce	1 620 euros	
Danses Modernes Templeuvoises	600 euros	
Les Rencontres Culturelles en Pévèle	10 000 euros	
Ateliers du Pévèle	350 euros	
Société Historique Pévèle	650 euros	
Association Lotissement le Maresquel	350 euros	
UCT/nouvelles générations	545 euros	
Rhénanie Ruhr Tyrol	300 euros	
Vie et Environnement	200 euros	
Club de couture	150 euros	
Bibliothèque Pour Tous	2 320 euros	
Chantons à Templeuve	1150 euros	
C.C.F.D.	560 euros	150 euros
Amicale PE Mme Lequin et J.Ferry	800 euros	
OGEC – Cantine Ecoles privées <i>(La subvention de 1€ à l'OGEC par repas à la cantine d'enfants templeuvois est reconduite en 2011 sous les conditions habituelles d'un tarif différencié entre templeuvois et non templeuvois.)</i>		
APE J.Verne	600 euros	
Harmonie Républicaine de Templeuve	8200 euros	
Ass. Sportive Templeuvoise	10 000 euros	
La patriote	9000 euros	2400 euros
Gym Club Templeuvois	200 euros	
La Boule Templeuvoise	300 euros	
Volley Ball	1250 euros	750 euros
Action catholique des enfants	100 euros	
Philippides Club Templeuvois	500 euros	1200 euros
Viet Vo Dao	300 euros	
Pévèle en forme	100 euros	
Amicale des Donneurs de Sang	340 euros	
Club de l'Amitié	710 euros	
Un petit coin de ciel bleu	200 euros	100 euros
La Flèche	500 euros	
Alliance	600 euros	
Les Bambous Bleus	150 euros	
Mode et Spectacle	100 euros	
<b>TOTAL</b>	<b>60 945 euros</b>	<b>4 600 euros</b>

Soit un total général de 65 545 euros

**Monsieur le Maire soumet les subventions aux associations 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		1
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

**7- Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles**

Monsieur le Maire rappelle l'exonération de deux ans de taxe foncière pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal peut supprimer, pour la part revenant à la collectivité, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles à usage d'habitation par l'article 1383 du code général des impôts.

Cette exonération peut être supprimée :

- soit pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation,
- soit uniquement pour les constructions qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés visés à l'article R.331-63 du même code.

Considérant l'inégalité de traitement selon la nature des accédants (logements anciens, logements neufs), il est proposé au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation.

**Monsieur le Maire soumet la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes			5

Délibération adoptée.

**Vu, le Maire,  
Luc MONNET**